

GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

JUIN 2014

Document recommandé par la Commission de développement social et adopté par le conseil d'administration de la CRÉ le 13 juin 2014.

LISTE DES PARTENAIRES DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Centre local de développement de Roussillon

Centre de santé et services sociaux du Haut-Saint-Laurent

Centre de santé et services sociaux des Jardins-Roussillon

Centre de santé et services sociaux du Suroît

Centre de santé et services sociaux de Vaudreuil-Soulanges

Comité aviseur Égalité

Comité des partenaires Aînés

Conseil d'administration de la CRÉ

Corporation de développement communautaire de Beauharnois-Salaberry

Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-Laurent

Corporation de développement communautaire des Jardins-de-Napierville

Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges

Direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Emploi Québec

Engagement jeunesse

Équipe des professionnels en développement social de la CRÉ

Forum jeunesse

Québec en forme

INTRODUCTION

Ce document présente la Gouvernance en développement social de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. On y retrouve quatre parties principales, une première portant sur la mise en contexte et les conditions gagnantes supportant cette gouvernance, une deuxième partie rappelle le cadre de référence en développement social recommandé par la commission de développement social le 25 mars 2010 et adopté le 21 mai 2010 par le conseil d'administration de la CRÉ, une troisième partie traite de la schématisation de la gouvernance, des rôles et des éléments de cohésion et d'arrimages des instances impliquées, et finalement, la dernière partie porte sur les perspectives d'avenir.

MISE EN CONTEXTE

Depuis septembre 2008, la Commission de Développement social, Égalité des chances et Cohésion territoriale de la CRÉ s'est dotée de mécanismes pour déployer ses efforts d'intervention en matière de développement social dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Pas-à-pas, ces mécanismes mis en place au fil du temps constituent les composantes de ce que nous appelons aujourd'hui notre gouvernance en développement social.

C'est donc issu de la commission de développement social et issu des comités territoriaux de développement social que nous avons ensemble évolué, expérimenté et déployé concrètement notre démarche de mise en commun. Ceci a permis de surcroît le développement d'une vision commune et la définition de notre intervention concertée en matière de développement social.

CONDITIONS GAGNANTES

Ces conditions gagnantes sont les assises de notre démarche :

- 1. la tournée de consultation des représentants territoriaux (MRC) au printemps 2008;** l'écoute dès le départ;
- 2. le respect et la reconnaissance de ce qui était déjà en place :** trois comités territoriaux de développement social ont été reconnus tels qu'ils étaient constitués et ce, de formes variables : dans le Haut-Saint-Laurent (Actions Haut-Saint-Laurent), dans Roussillon (commission de développement social de Roussillon), et dans Vaudreuil-Soulanges (comité territorial de développement social durable);
- 3. l'inspiration de ce qui était en place :** nous nous sommes inspirés des instances organisées reconnues par la commission de développement social pour favoriser la mise sur pied des comités territoriaux de développement social dans les MRC de Beauharnois-Salaberry et des Jardins-de-Napierville;
- 4. le renforcement du pouvoir d'agir,** de l'autonomie des territoires et le soutien actif des dynamiques intersectorielles territoriales par la décentralisation des enveloppes financières pour le déploiement des interventions en développement social (SIS, RÉs, AÎNÉS, etc);
- 5. l'approche territoriale intégrée (ATI)** a été établi comme approche privilégiée d'intervention en développement social : six secteurs ont été reconnus comme fondamentaux dans l'intervention territoriale intersectorielle et complémentaire en développement social, la santé (CSSS), le communautaire (CDC), l'éducation (CS), le développement de l'emploi (Emploi Québec), le développement local (CLD) et le municipal (MRC).

CADRE DE RÉFÉRENCE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La définition du développement social.

Le développement social est une démarche qui vise à lutter contre les inégalités sociales et économiques, et, en ce sens, à soutenir et développer l'empowerment des communautés, favoriser la participation sociale individuelle et collective, et, à adapter et harmoniser les politiques publiques.

La mission de la Commission de Développement social, Égalité des chances et Cohésion territoriale.

La mission de la Commission est de favoriser le partenariat intersectoriel et territorial afin de conseiller et d'orienter la CRÉ en termes de priorités en développement social et en développement des communautés, puis, planifier et soutenir les actions qui en découlent.

Les processus privilégiés en développement social.

Voici les processus que privilégie la Commission et qui doivent être utilisés de manière complémentaire :

1. Lutter contre les inégalités sociales et économiques : favoriser l'accès à l'éducation, au travail, à la santé, aux loisirs ... en misant sur le potentiel des personnes, sur leurs forces, leurs talents, leurs habiletés;
2. Favoriser la participation sociale et/ou citoyenne : prendre part à l'action sous toutes ses dimensions : parler, se faire entendre, agir et prendre part aux décisions;
3. L'empowerment : posséder, acquérir ou se réapproprier un pouvoir, une capacité d'action : être capable de choisir, de décider, d'agir;
4. La concertation et le partenariat : produire de l'empowerment, pouvoir partagé et fruit d'un travail intersectoriel;
5. Soutenir les communautés : les processus en développement social doivent tenir compte des spécificités territoriales et favoriser l'empowerment de la communauté locale: l'approche territoriale intégrée (ATI) est une initiative liée à l'ensemble des processus et des actions;
6. Harmonisation des politiques publiques : développer des politiques (locales, régionales, nationales) pour favoriser la participation des personnes et leur empowerment.

Les valeurs mises de l'avant par la Commission

1. La justice sociale;
2. l'égalité des sexes;
3. l'engagement et la participation citoyenne;
4. le respect de l'autonomie des communautés et des dynamiques locales et territoriales;
5. le développement durable;
6. l'innovation.

Un principe de base transversal à nos valeurs.

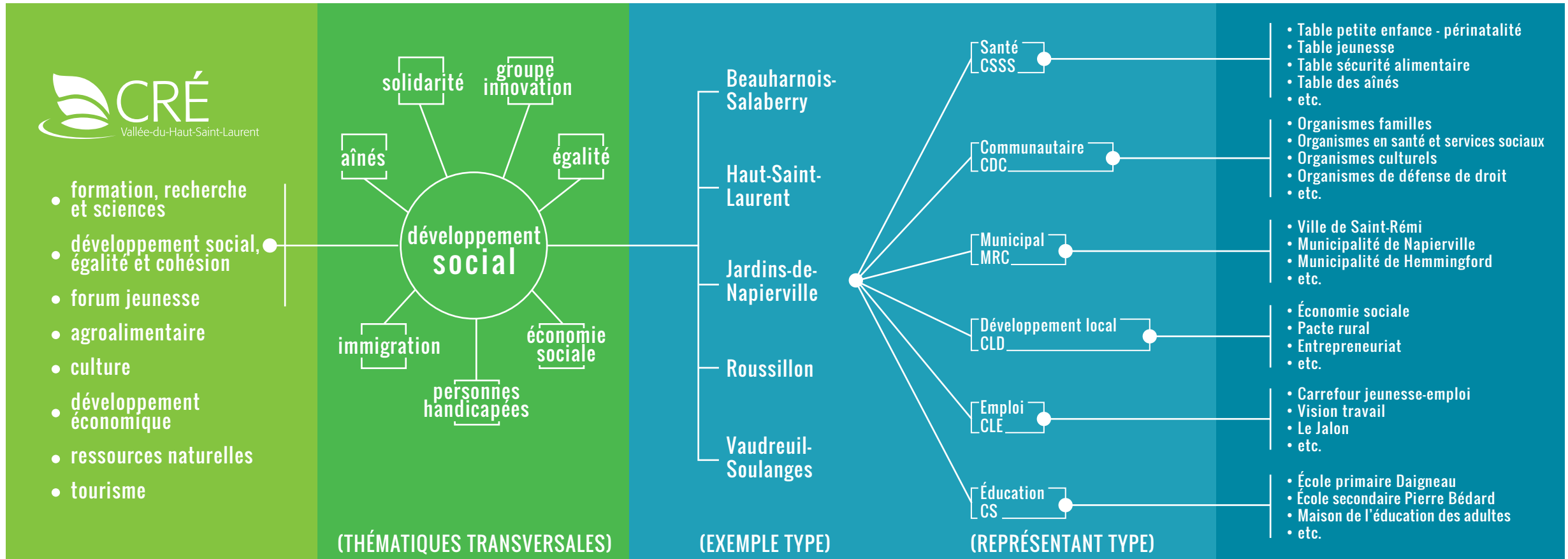
L'ensemble des valeurs mises de l'avant par la commission de développement social a comme cible transversale le principe d'accessibilité des services. Favoriser l'accessibilité des services, c'est permettre aux personnes de participer à la vie sociale et culturelle et à des activités économiques.

Nous visons donc à mettre de l'avant le principe d'accessibilité des services dans tous les dossiers de la commission de développement social.

Les champs d'intervention des partenaires du développement social

1. Les clientèles : enfants, jeunes, familles, femmes, hommes, personnes âgées, personnes autochtones, personnes handicapées, personnes issues des communautés culturelles.
2. Les territoires : suprarégional (Montérégie), régional (CRÉ), territorial (MRC/CSSS/territoires autochtones), supra-municipal, municipal, quartier.
3. Quelques secteurs : santé, communautaire, municipal, emploi, économie sociale, éducation, développement local, etc.
4. Quelques thématiques spécifiques : immigration, égalité, conciliation travail-famille, garderies, saines habitudes de vie, loisir et sport, solidarité et inclusion sociale, logement social, sécurité alimentaire, transport collectif, développement du capital social, réussite éducative et sociale, etc.

GOVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT



COMMISSIONS RÉGIONALES

COMITÉS RÉGIONAUX ET COMMISSION RÉGIONALE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

COMITÉS TERRITORIAUX (MRC) DÉVELOPPEMENT SOCIAL

SECTEURS / ACTEURS FONDAMENTAUX

ACTEURS / OUTILS LOCAUX ET SUPRALOCAUX

+ REGROUPEMENTS LOCAUX SOUTENUS PAR : AVENIR D'ENFANTS / QUÉBEC EN FORME / RÉUNIR-RÉUSSIR

Trois mots sont à retenir : PARTENARIAT, NIVEAU, COMPLÉMENTARITÉ. Deux thèmes sont également à retenir : COHÉRENCE RÉGIONALE ET COHÉSION TERRITORIALE.

Le schéma sur la gouvernance présente quatre niveaux d'intervention des acteurs du développement social : d'abord le niveau régional dans ses huit composantes socioéconomiques, ensuite, le niveau régional dans sa composante en développement social, puis, l'intervention territoriale intersectorielle, et finalement, le niveau local ou supra-local.

Ces niveaux sont partenaires et complémentaires les uns aux autres, ils ne sont pas subordonnés les uns aux autres. Chaque niveau profite de sa propre autonomie et sa propre autorité ; chaque niveau exerce sa fonction relativement aux questions relevant de son niveau. En matière de développement social, ces niveaux sont interdépendants et s'appuient sur la cohérence régionale et sur la cohésion territoriale.

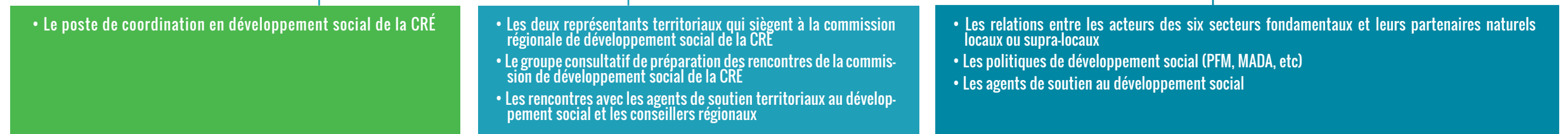
Toutefois, lors de la gestion de projets, les rapports entre les acteurs de ces niveaux changent; ainsi les rôles de bailleur de fonds, promoteur de projet, et partenaire financier s'appliquent.

<p>Les commissions régionales de la CRÉ jouent un rôle de concertation, planification et soutien au développement. Elles conseillent la CRE en matière de développement régional et jouent un rôle de recommandation en la matière.</p>	<p>La commission de développement social joue un rôle régional de concertation, de planification et de soutien au développement en matière de développement social, et ce, sur toute question en découlant. Elle conseille la CRÉ, recommande toute mesure à mettre de l'avant en la matière et exerce un droit de regard sur les travaux des comités régionaux en développement social.</p> <p>Les comités régionaux jouent un rôle d'expert régional en la thématique qui leur est propre. Les comités régionaux sont issus de la commission de développement social, lui soumettent leurs plans d'action et soutiennent directement le déploiement des actions liées à leur thématique.</p>	<p>Les comités territoriaux ont pour rôle d'assurer la concertation territoriale en développement social, la cohésion intersectorielle, la planification et le soutien au développement des actions à conduire à ce niveau.</p> <p>Chaque comité territorial de développement social est à l'échelle d'un territoire de municipalité régionale de comté (MRC). Les comités territoriaux sont à composition variable, cependant, dans tous les comités territoriaux on retrouve minimalement six secteurs fondamentaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le municipal (municipalité et ou MRC), c'est la communauté dans ses besoins, avec ses ressources et son imputabilité politique; le municipal est un des secteurs dont peuvent être issus plusieurs projets en développement social; 2. le développement local (CLD), il est garant de la promotion de l'économie sociale, du développement économique et du développement rural, trois leviers de la création d'emplois et d'entreprises de services répondant à des besoins sociaux tout en apportant un développement durable; 3. le développement de la main-d'œuvre (emploi), il est l'acteur principal qui démocratise l'accès à l'autonomie des personnes et à leur épanouissement par l'accès à l'emploi; 4. le développement communautaire, il est le chantier de toutes les causes sociales et environnementales pour lesquelles la participation citoyenne se mobilise; le secteur communautaire est le principal terroir d'où sont issus les projets de développement social; 5. la santé, elle concerte, elle rassemble, elle planifie et appuie les dynamiques locales et territoriales pour bien guider les choix d'intervention qui s'exercent, elle connaît bien les besoins sociaux; 6. l'éducation, avec le développement de la main d'œuvre, elle est la porte vers l'autonomie et la dignité des personnes, elle affranchit les personnes de la pauvreté, elle donne accès à l'emploi de qualité. 	<p>En lien avec la présente gouvernance, les acteurs locaux et supra-locaux ont des rôles différents d'un secteur à l'autre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les municipalités : elles gèrent un ensemble de services qui leur sont dévolus par la loi des cités et villes ou par le code municipal; 2. les programmes du CLD : ils soutiennent des initiatives relatives à l'économie sociale, le développement économique et le développement des collectivités rurales; 3. les organismes d'employabilité : ils offrent des opportunités d'intégration à l'emploi; 4. les organismes communautaires : ils regroupent les citoyens autour de leur thématique propre et en assurent la promotion; ils offrent des services à la population; 5. les tables de concertation : elles mobilisent et concertent les acteurs territoriaux d'une thématique spécifique, identifient les enjeux et planifient les actions à conduire ; elles jouent le rôle d'expert de leur thématique sur leur territoire propre; 6. les lieux d'enseignement : ils offrent des services publics d'enseignement pour instruire, socialiser et qualifier.
---	--	---	--

ÉLÉMENTS DE COHÉSION INTRA-NIVEAU

<ul style="list-style-type: none"> • Les rencontres des présidents des commissions régionales de la CRE • Les rencontres de tous les conseillers professionnels de la CRE • Le plan quinquennal de développement régional de la CRE • Le conseil d'administration 	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination en développement social de la CRE • Les rencontres d'équipe en développement social de la CRE • La présence des conseillers professionnels des dossiers régionaux de développement social à la commission de développement social de la CRE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les rencontres des agents de soutien territoriaux au développement social • La présence permanente aux comités territoriaux des représentants des six secteurs fondamentaux du développement social 	<ul style="list-style-type: none"> • Planifications locales et supra-locales • Émergence et réalisation d'actions et de projets concertés intersectoriels (niveau privilégié d'intervention) • Mise en commun des ressources
---	--	--	---

ÉLÉMENTS D'ARRIMAGES INTER-NIVEAUX



PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis septembre 2008, la route a été longue, mais les mesures mises de l'avant étaient justes et ont porté fruits ; ce document sur la gouvernance régionale en développement social de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est le portrait fidèle de notre expérience et des assises sur lesquelles nous désirons continuer nos interventions concertées en développement social.

Notre modèle de gouvernance est basé sur le respect et la reconnaissance de l'autonomie des niveaux d'intervention et des acteurs qui s'y trouvent tout en étant basé sur le désir de vivre une concertation intersectorielle et multi-niveau qui soit efficace et qui constitue une permanence partenariale.

Au cours des prochaines années, nous concentrerons nos efforts à rendre plus efficace notre approche de cohérence régionale et de cohésion territoriale. Tous les acteurs identifiés dans ce modèle de gouvernance y seront conviés. Un effort spécifique sera déployé sur l'importance de la place du milieu municipal dans le développement social; le nouveau Groupe d'innovation en développement social s'y investit. On cherchera à profiter de l'opportunité d'une maîtrise d'oeuvre municipale en développement social comme intervenant privilégié au niveau local; en ce sens nous favoriserons l'implantation de politique municipale de développement social.

Pour conclure, la mise en commun des efforts, des ressources et le partage d'une vision commune ont été le gage de notre succès jusqu'à ce jour et nous voulons consolider cet élan par cette gouvernance vécue maintenant définie sur papier; ce document reste évolutif comme la démarche engagée.

Bonne continuité !



ACRONYMES

CDC	Corporation de développement communautaire
CLD	Centre local de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
CS	Commissions scolaires
CSSS	Centres de santé et services sociaux
MADA	Municipalité amie des aînés
MRC	Municipalités régionales de comté
PFM	Politique familiale municipale
RÉS	Réussite éducative et sociale
SIS	Solidarité et inclusion sociale

POUR TOUTE INFORMATION :



T 450 370-1881 F 450 370-0110

88, rue Saint-Laurent, Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6J9

www.crevhsl.org